



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_00116

Demande de subvention
Aménagement de la Ceinture
Verte tronçons T2 et T1D

Fonds Vert 2026 « Renaturation des villes et
des villages » – Préfecture du Nord

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que la Ville de Tourcoing et la Métropole Européenne de Lille mènent un projet global pour transformer le boulevard industriel, en une Ceinture Verte adaptée aux besoins des habitants et aux enjeux du changement climatique (mobilités plus douces, gestion des eaux de pluie, végétalisation etc.) ;

Considérant que, compte tenu de l'ampleur de ce projet, sa réalisation a été organisée en différentes phases de travaux et que le tronçon 2 et le tronçon 1 séquence D feront l'objet d'une réalisation en 2026 et 2027 ;

Considérant que s'agissant d'une opération d'envergure dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter un financement auprès de la Préfecture du Nord au titre du Fonds Vert « Renaturation des villes et des villages » 2026 ;

DECIDONS

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Nord au titre du Fonds Vert axe « Renaturation des villes et des villages » 2026 pour le projet d'aménagement des tronçons 2 et 1D de la Ceinture verte.

Article 2 : Le montant de la subvention demandée est arrêté à : 66 329,77 € HT (soixante-six mille trois cent vingt-neuf euros et soixante-dix-sept centimes hors taxe).

Article 3 : Les dépenses 2026 et 2027 sont inscrites à leurs budgets respectifs.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 22 JUIN 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

29 JUIN 2026

Accusé Réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_0116** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **29/06/2026**
Objet : **Fonds vert 26 d'attribution demande de subvention ceinture verte T2 1D**

Nature : **Arrêtés individuels**
Matière : **Finances locales - Subventions**
Date de télétransmission : **29/06/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**
Acte : **DFCPAJI_D2026_0116_Fonds vert26_d_attribution_ceinture verte T2 1D_sign_e.pdf**
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260629-DAJI_D2026_0116-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **29/06/2026**

